

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

**METTRE EN PLACE LA « REHABILITATION DURABLE » DES BATIMENTS**

**LA DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE L'ADEME  
ET LA REGION ILE-DE-FRANCE DEVOILENT LES LAUREATS  
DE LA 1<sup>ERE</sup> SESSION DE LEUR APPEL A PROJETS**

L'amélioration de l'efficacité énergétique et climatique des bâtiments parisiens/francilien s'impose aujourd'hui comme une priorité, l'Île-de-France étant une région fortement urbanisée avec un parc de bâtiments vieillissant. Dans ce contexte, l'ADEME et la Région Île-de-France ont lancé le 1<sup>er</sup> mars 2010 un appel à projets pour la réhabilitation de qualité des bâtiments, centré sur les aspects énergétiques. Les 12 lauréats sont dévoilés ce jour.

Deux thématiques étaient particulièrement concernées :

- la réhabilitation concerne des logements collectifs et des bâtiments tertiaires publics et privés, deux secteurs qui présentent les plus forts enjeux en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
- la volonté d'atteindre une consommation finale, après réhabilitation, inférieure au niveau du Label BBC Rénovation, un chiffre qui dépasse les objectifs fixés par les lois Grenelle.

**12 projets retenus**

Pour cette 1<sup>ère</sup> session d'appel à projets, 27 projets ont été reçus. 21 ont passé avec succès la contre-expertise technique (cf. méthodologie en fin de communiqué), et ont été présentés au jury pour la phase de sélection qui s'est déroulée le 10 décembre 2010. 12 ont finalement été retenus :

**2 projets du tertiaire privé**

- Foncière Franklin dont l'actionnaire de référence est la Caisse des Dépôts et le maître d'ouvrage est AEW Europe : Immeuble de Bureaux - Paris (75 008)
- SCPI INVESTIPIERRE : Immeuble de Bureaux - Vélizy-Villacoublay (78)

**2 projets du tertiaire public**

- Mandres les Roses : Institut Beauséjour - Mandres les Roses (94)
- Rueil-Malmaison : Activités socio-éducatives - Rueil-Malmaison (92)

**8 projets de logements collectifs**

- ICF la Sablière : 161 logements - Paris (75 014)
- Logirep : 231 logements - Vitry sur Seine (94)
- SIEMP : 20 logements - Paris (75 011)
- FSM : 39 logements - Fontainebleau (77)
- I3F : 80 logements - L'Île-Saint-Denis (93)
- Valophis Habitat : 452 logements - Vitry sur Seine (94)
- Antin résidence : 134 logements - Pomponne (77)
- FSM : 15 logements - Avon (77)

### **Aides allouées aux projets Réhabilitation Durable retenus**

Les projets retenus bénéficient d'aides financières de la part de l'ADEME et/ou de la Région Ile-de-France, **pour un montant total de 2 933 100 €**, répartis ainsi : 1 666 550 € de la Région, 1 266 550 € de l'ADEME.

Un suivi pour une période maximale de 3 ans est instauré pour certains des projets lauréats.

### **Une 2ème session à venir**

La seconde session de l'appel à projets Réhabilitation Durable sera lancée courant avril 2011. Les participants auront 2 mois pour déposer leur candidature. Le cahier des charges et le dossier de candidature seront téléchargeables sur le site Internet de la DR ADEME Île-de-France.

### **Méthodologie de sélection**

Les dossiers de projets reçus lors de cette première session de l'appel à projets Réhabilitation Durable ont fait l'objet d'une première présélection par l'ADEME et la Région sur la base de leur éligibilité technique.

Suite à cette première étape, une expertise des études énergétiques par les Bureaux d'Etudes techniques Tribu Energie et LBM Energie a été réalisée pour chaque projet présélectionné. De façon synthétique, les expertises énergétiques ont indiqué :

- Un avis sur la fiabilité des consommations énergétiques prévisionnelles, au vue de la conception globale des bâtiments, des performances des matériaux, des éléments d'enveloppe & des équipements, des conditions climatiques liées au projet, et plus généralement au vue de la qualité de l'étude énergétique.
- Des recommandations de modifications éventuelles des projets pour respecter la performance énergétique exigée dans le cahier des charges de l'appel à projets régional.

EKOPOLIS<sup>1</sup> s'est ensuite livré à une analyse architecturale. Les sept critères suivants ont fait l'objet d'un avis intermédiaire, avant un paragraphe de conclusion générale, qui a permis de dégager les points forts et ceux à améliorer :

1. Montage, conduite et gestion de l'opération
2. Insertion urbaine
3. Dimension esthétique
4. Fonctionnalité, habitabilité et la valeur d'usage
5. Dimension environnementale
6. Choix constructifs et techniques
7. Caractère innovant du projet

Contact presse : Ghislaine Collinet – 01 53 85 66 66

---

<sup>1</sup> Pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables

---

#### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. [www.ademe.fr/ile-de-france](http://www.ademe.fr/ile-de-france)

#### **LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE EN BREF**

L'Île-de-France est une des toutes premières Eco régions d'Europe. Dans son projet de schéma directeur (SDRIF), la Région met au cœur de ses priorités l'anticipation des mutations climatiques et énergétiques. Le Conseil régional a adopté en 2006 un Plan pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique et lance au printemps son Plan Régional pour le Climat, qui mettra notamment l'accent sur la réhabilitation thermique performante des bâtiments. Dans le cadre de son Agenda 21, la Région met aussi en place un Référentiel Aménagement & Construction Durable.  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)